

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 15 JANVIER 2013

## Présents :

André CAPDUR – Dominique DELEUZE – Christiane DI-CESARE – Colette RIBOT – Alain SOLEIROL – Georges RIBOT – Eliette PONGY – Jean-Pierre OZIL – Jérôme NOGARET.

**Absent excusé** : Philippe DANCOINE

**Absent** : Robert PLANTIER

## Délibérations :

1. Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2012 portant au 1<sup>o</sup> janvier 2013 la création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès, à l'arrêté complémentaire du 11 décembre 2012 et à la délibération du Conseil Communautaire du 07 janvier 2013 décidant de la modification statutaire d'Alès Agglomération, **le Conseil Municipal à approuvé** à l'unanimité des présents cette modification statutaire d'Alès Agglomération.
2. Dans la perspective de constituer une zone de protection autour de la station d'épuration d'Arbousse et en accord avec le propriétaire il est décidé l'acquisition par la commune de la parcelle 520 section A. Le Conseil municipal a donné l'autorisation à son maire de conclure de dossier et de signer les documents afférents.

## Projets :

- Dans le cadre de la Dotation de Solidarité du Département il est décidé de déposer le projet de ravalement de façade de la mairie avec la création d'un avant toit devant la salle polyvalente.
- Dans le cadre du Fonds Départemental d'Équipement il est décidé la création d'un mur de soutènement au cimetière communal, ainsi que les travaux de voirie.
- La commune à également le projet de construire une villa à Arbousse pour la mettre en location. Rien n'est définitivement arrêté à ce jour.

## Questions diverses :

- Monsieur le 1<sup>o</sup> adjoint demande des explications sur l'augmentation de la facture d'eau. Il est rappelé que le prix de location du compteur et du m<sup>3</sup> est inchangé **depuis 2006** (84 € pour la location de compteur et 1,28€ le m<sup>3</sup>) seul le taux de la redevance sur pollution de **l'Agence de l'Eau** augmente chaque année. Cette redevance est reversée par la commune à l'Agence de l'Eau. Pour 2012 le taux était de 0.22€ par m<sup>3</sup> consommé, pour 2013 il sera de 0,28€. Consultation du site Internet de l'Agence de l'Eau : [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr). Cette redevance est nationale et obligatoire.

- Monsieur le 1<sup>o</sup> adjoint propose de supprimer ou de réduire l'éclairage public dans les hameaux, ceci afin de faire des économies. Il est rappelé que seule l'extension du réseau public d'éclairage reste à la charge de la commune. La consommation ainsi que l'entretien sont de la compétence de la Communauté d'Alès agglomération et donc pris en charge par celle-ci.